

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES DES PRIMO-ENTRANTS

Réaliser son inscription administrative (IA) par le Web.

Etape 1 - S'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

Etape 2 - Réaliser son inscription administrative

Etape 3 - Créer son compte SESAME

Etape 4 - Réaliser son inscription pédagogique

1ere étape : S'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

Avant toute chose, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS

2e étape : réaliser son inscription administrative par le web

Réaliser votre **inscription par le web**

A la fin de votre inscription administrative vous pouvez procéder au paiement en 3 fois de vos frais universitaires et noter le numéro étudiant qui vous a été attribué et qui commence par **223...**

Avec votre numéro étudiant consulter les pièces justificatives qui sont à déposer au format numérique :

- » Consulter les pièces justificatives à envoyer
- » Consulter son inscription administrative

Selon votre situation des pièces justificatives complémentaires peuvent être demandées.

- » Autorisation d'acte médical pour les étudiants mineurs
- » Autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs
- » Autorisation photo
 - » Pour les étudiants mineur : Autorisation photo
 - » Pour les autres étudiants, une fois leur inscription valide (payée et dossier complet) : Autorisation photo

CAS PARTICULIERS

Attention :

- » Les étudiants en 1ère année d'études médicales et réinscriptions PASS

En cas de difficulté, une permanence de 3 demi-journées par semaine est mise en place, pour y recourir, vous devez prendre rendez-vous, **exclusivement** au moyen de l'appli **Parcoursup**.

Lors de ce rendez-vous, **une seule personne sera accueillie par dossier avec port du masque obligatoire.**

- » **Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à l'UVSQ** doivent créer leur compte Sésame (Etape 3) avant de pouvoir déposer les pièces justificatives demandées lors de l'inscription administrative.

3e étape : activer son compte SESAME

Tous les étudiants et étudiantes doivent créer un compte SESAME qui leur permettra d'accéder aux ressources numériques de l'université. La procédure est identique en cas de réinscription.

Lorsque les frais de scolarité seront acquittés, créer vos identifiants afin d'accéder aux ressources numériques de l'université (emplois du temps, résultats d'examen...).

» *Aide sur le compte SESAME*

4e étape : réaliser son inscription pédagogique par le web

Vous devez effectuer votre **inscription pédagogique**.

Selon votre scolarité de rattachement, les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne ou sur place.

» Connectez-vous sur votre Intranet étudiant

» *Consulter votre inscription pédagogique avec les identifiants de votre compte SESAME.*

» *Si un message vous indique que les inscriptions pédagogiques ne sont pas paramétrées par le web pour votre formation, vous devez contacter votre scolarité afin de connaître les modalités de réalisation des inscriptions pédagogiques.*